



UNIVERSITÉ DU VIN

N° déclaration d'existence : 82 26 000 12 26

Date :	3, 4 et 7 décembre 2020 A Suze la Rousse
Coût TTC :	738 €uros TTC
Coût HT:	615 €uros HT
Durée :	21 heures
Coût Heure/Stagiaire :	29,29 €uros HT
Effectif minimum :	8
Effectif maximum :	30

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES LIEES A LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE VIN

Public concerné :

► Les exploitants et chefs d'entreprise, le personnel commercial ou administratif des entreprises du secteur (caves particulières, caves coopératives, négoce, distribution), le personnel des organisations professionnelles du secteur

Pré-requis :

► Aucun

Objectifs du stage :

Se mettre à niveau des obligations administratives pour s'organiser au mieux dans la gestion d'une entreprise vitivinicole :

Identifier le calendrier des obligations déclaratives dans une optique de suivi et de traçabilité

Identifier les aides possibles pour les entreprises du secteur et les interlocuteurs

Moyens pédagogiques :

► Exposés théoriques - Documents pédagogiques – Diaporama

Moyens d'encadrement

► L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité

Modalités d'évaluation à l'issue de la formation :

► Chaque participant est consulté quant aux notions acquises et leur application possible dans le travail

► Une synthèse de l'évaluation écrite des acquisitions est réalisée en vue de la validation de l'apprentissage.

► Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

A l'issue de la formation :

► Remise au stagiaire d'une attestation de formation.

Modalités pratiques :

► **Lieu des cours :** Université du Vin à Suze la Rousse.

► **Accessibilité :** L'accessibilité des locaux et de la formation possible pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

► **Délai d'accès :** Etude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels. L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.



UNIVERSITÉ DU VIN

PROGRAMME

Rappel sur l'organisation de la filière : panorama des acteurs institutionnels et de leur rôle : qui fait quoi ?

L'administration : ses missions

- Les douanes
- France AgriMer
- La DDTM
- La DDCCRF
- L'INAO

Les immatriculations, les obligations déclaratives et leurs calendriers

- Immatriculation d'entrepositaire agréé
- Identification auprès de l'ODG, de l'OI ou OC, de l'interprofession
- Enregistrement sur Prodouane, sur le site de FranceAgriMer
- Les registre d'utilisation des phytos, des manquants, des apports, de détention, de manipulation, de conditionnement, d'assemblage, de coupage, de cave
- La DRM
- Les déclarations d'affectation parcellaire, de stock, d'inventaire, de récolte et de production, de revendication, de vente vrac, de conditionnement, de mise sur le marché, de manipulation
- Arrachage replantation : la procédure et déclarations associées
- Le registre unique d'analyse des risques, amiante, de sécurité
- Déclaration ICPE
- Eco emballage

Les documents d'accompagnement

- GAMMA
- DAE
- DSA

Les ventes aux particuliers

Les principales aides

- Aide à l'installation des jeunes, la conversion en agriculture biologique, la restructuration du vignoble, l'investissement, la promotion vers les pays tiers, la prospection export, l'assurance récolte, au diagnostic en cave particulière
- Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA)
- Remboursement partiel de TIPP